

Philosophiques

philosophiques

Alasdair MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, (trad. franç. par Michèle Vignaux d'Hollande), Paris, Presses Universitaires de France, 1993, 434 pages.

André Lacroix

Volume 23, Number 1, Spring 1996

Critères esthétiques et métamorphoses du beau

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027385ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027385ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lacroix, A. (1996). Review of [Alasdair MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, (trad. franç. par Michèle Vignaux d'Hollande), Paris, Presses Universitaires de France, 1993, 434 pages.] *Philosophiques*, 23(1), 190–193.
<https://doi.org/10.7202/027385ar>

Tous droits réservés © Société de philosophie du Québec, 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Alasdair MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, (trad. franç. par Michèle Vignaux d'Hollande), Paris, Presses Universitaires de France, 1993, 434 pages.

Après la publication de son livre *After Virtue* en 1981, MacIntyre reconnaissait qu'une position individualiste libérale cohérente et rationnellement défendable restait encore à définir. Il prétendait également, comme il le rappelle dans la préface de son livre *Whose justice ? Which Rationality ?*, qu'il lui semblait possible de puiser à même la tradition aristotélicienne pour formuler cette position. Et c'est précisément ce qu'il fait dans ce livre, originellement paru en anglais en 1988 et maintenant traduit en français par Michèle Vignaux d'Hollande sous le titre de *Quelle justice ? Quelle rationalité ?* À ceci près cependant : plutôt que de déterminer de manière définitive cette position en puisant à la seule tradition aristotélicienne, MacIntyre propose une méthode qui s'en inspire pour formuler une théorie de la justice et de la rationalité pratique susceptible de nous aider à discerner le juste de l'injuste par-delà les diverses traditions, y compris celle des libéralistes.

Cette méthode, MacIntyre l'élabore à partir d'un postulat assez simple, soit la nécessité de recourir à la discussion rationnelle afin de déterminer le comportement le plus adéquat pour la société à laquelle nous appartenons. Reconnaisant implicitement que ce postulat de rationalité représente le noyau dur de la tradition libérale, il n'en défend pas moins la nécessité d'un tel cadre de référence et de ses paramètres par-delà cette tradition. D'où ce besoin de reconnaître l'incontournabilité de certains principes logiques mis de l'avant par Aristote et ses prédécesseurs au sein de la Grèce antique. Ceci étant éloquemment rappelé et démontré par MacIntyre, il lui reste ensuite à définir la notion de rationalité qui caractérisera l'argumentation, de même que la notion de justice qui l'encadrera. Et cela paraît d'autant plus important que la signification attribuée à l'action rationnelle varie grandement au sein des diverses écoles de pensée, voire à l'intérieur de chacune d'elles. Ainsi, au sein de la seule tradition libérale, agir de façon rationnelle consistera par exemple à agir devant « chaque alternative selon le calcul des coûts et des bénéfices que l'on retire de ses actes et de leurs conséquences » (p. 2) ou selon « les contraintes acceptables par tout être rationnel capable de détachement envers son intérêt particulier » (p. 2), ou encore, selon un troisième groupe, « agir dans le but de réaliser le bien ultime et véritable de l'humanité » (p. 2). La justice ne sera pas davantage en reste en étant elle aussi écartelée entre les multiples significations qui lui furent attribuées par les sociétés qui se sont succédées au fil des siècles et par les autres qui peuplent actuellement le monde.

De prime abord, l'argumentation rationnelle retenue par MacIntyre ne semble donc pas mener très loin puisqu'il devra à nouveau définir les concepts de rationalité et de justice, en plus de préciser ce qu'il entend par une argumentation rationnelle. Mais c'est précisément là que MacIntyre innove à sa

manière. Plutôt que de se laisser entraîner à formuler des définitions de la justice et de la rationalité pratique, lesquelles viendraient s'ajouter aux nombreuses autres versions et enrichir le débat sans y mettre fin, MacIntyre contourne l'obstacle en arguant de la déviation rationaliste des Lumières. Selon lui, il reviendrait en effet aux philosophes des Lumières de nous avoir fait oublier que toute conception de l'investigation rationnelle s'incarne dans une tradition tandis que « les critères de la justification rationnelle émergent d'une histoire dont ils font partie et où ils sont justifiés par la façon dont ils transcendent les limites des critères précédents et remédient à leurs faiblesses à l'intérieur de l'histoire de cette même tradition » (p. 8). Ces philosophes auraient ainsi péché par manque de modestie en prétendant dépasser les querelles d'écoles pour fonder leur réflexion sur une rationalité ayant valeur universelle.

Louable à plus d'un titre, cette recherche de la justice en soi à partir d'une rationalité en soi aurait ainsi été galvaudée avec le temps au point d'en venir à incarner à son tour une tradition qui aurait peu à peu substitué sa rationalité à celle de ses prédécesseurs sans vraiment mettre au jour une rationalité en soi, ni une justice en soi. Et c'est d'ailleurs parce que MacIntyre révoque de tels concepts qu'il développe une méthode d'investigation rationnelle dépassant chacune des traditions rencontrées au cours de l'histoire afin de les comparer et de les discuter. Cette méthode, il l'utilisera aussi pour discuter les notions de justice mises de l'avant par chacune de ces traditions plutôt que de vouloir bêtement déterminer la meilleure d'entre elles.

MacIntyre propose donc de tenir le concept de justification rationnelle propre à cette forme d'investigation comme étant essentiellement historique, entendre par là que toute justification consiste à faire l'historique de l'argument. En ce sens, le mode de justification rationnelle et ce qui fait l'objet de la justification diffèrent du tout au tout de celui des Lumières puisqu'en raison de l'existence de nombreuses traditions d'enquête, chacune aura son histoire. Et il y aura dès lors non plus une *rationalité*, mais bien des *rationalités*, tout comme il y aurait des *justices* plutôt qu'une *Justice*.

Par ailleurs, afin de démontrer ce qu'il entend par un « concept d'investigation rationnelle constituée par et constitutive d'une tradition », MacIntyre examine quatre traditions : l'aristotélicienne, l'augustinienne, la thomiste, et enfin celle qui est apparue à la faveur des travaux de David Hume dans l'Écosse du XVIII^e siècle pour donner forme au libéralisme moderne. Par cette étude, il démontre la légitimité historique du libéralisme et insiste sur le fait que contrairement au rêve des Lumières, le libéralisme moderne est bel et bien devenu une tradition propre à une civilisation plutôt qu'un ensemble de principes universellement valables. Et c'est parce qu'elle est devenue une tradition au même titre que les autres que la rationalité qu'elle défend doit être contextualisée, ce qui a pour résultat d'extirper la querelle des rationalismes de la seule tradition libéraliste pour lui redonner droit de cité au sein de toutes les traditions et être débattu par-delà les significations que lui attribue chacune d'entre elles.

Il démontre également que les notions de rationalité et de justice, de même que le type d'investigation intellectuelle propre à chaque tradition, sont étroitement imbriquées dans l'élaboration du mode de vie sociale et morale dont elles relèvent. En ce sens, chacune des formes de vie présente au sein de ces traditions s'incarne dans des institutions politiques et sociales, lesquelles tirent en partie leur existence d'autres sources. Et comme chacune de ces traditions considérée individuellement nous fournit une intéressante réflexion sur la justice et le type de rationalité devant être utilisé pour l'élaborer, nous ne pouvons les ignorer. Nous devons par conséquent développer une conception de la rationalité

sous-tendue par chacune d'entre elles, tout en évitant les pièges du relativisme et du perspectivisme qui proclament l'impossibilité de tout débat et de tout choix rationnels entre les traditions rivales et l'impossibilité de prétendre à la vérité au sein de quelque tradition que ce soit (p. 378).

Toutefois, pour parvenir à élaborer un tel type de rationalité, nous devons refuser la conception cartésienne de l'intellect. Plutôt que d'être générateur de principes épistémologiques, le rôle de cet intellect doit en effet être limité à ce qui « conditionne les relations des individus pensants entre eux et avec les objets naturels et sociaux tels qu'ils leur apparaissent » (p. 382). Et cela parce que la systématisation et l'organisation des vérités par les tenants d'une tradition obligent souvent ceux-ci à assigner une place particulière à certaines vérités, au point d'être amené à les traiter comme des principes premiers ou méta-physiques. De tels principes auront toutefois été progressivement élaborés et construits à la suite d'un long processus historique. À ce titre, ils ne sont aucunement autosuffisants et ne peuvent constituer des premiers principes épistémologiques au sens cartésien. Ils sont plutôt assimilés à des principes nécessaires et évidents au sens d'un impératif catégorique. Et leur nécessité, de même que leur évidence épistémologique, ne pourront être définies que par ceux qui ont accès à la tradition et qui la nourrissent, par ceux qui participent à la discussion des théories élaborées au sein de ce système conceptuel et de la tradition qui l'engendre. Pour cette raison, il est vain de persister à vouloir élaborer une méthode qui nous fournirait un point de vue neutre sur la rationalité qui la rendrait ainsi indépendante de toute tradition. Et pour cette raison aussi, nous nous trouvons constamment renvoyés à des traditions rivales qui s'opposent et qui sollicitent chacune à leur manière notre allégeance rationnelle.

Ainsi, en fonction de la manière et de l'endroit où nous poserons des questions relatives à la justice et à la rationalité qui nous aide à en discuter, nous privilégierons invariablement le point de vue d'une tradition au détriment d'une autre, d'une coutume plutôt que d'une autre. Dès lors, toute solution à notre quête de définition de la justice de même qu'à notre volonté d'y parvenir rationnellement dépend entièrement et essentiellement de la langue, de la méthode et de la tradition que nous partageons avec ceux avec qui nous discutons ces questions et du moment historique auquel nous appartenons. Et pour établir un dialogue entre ces différentes communautés, de même qu'entre ces différentes périodes historiques, nous devons pouvoir traduire les réponses afin de les commenter et de les discuter. En ce sens, la traductibilité est garante de la commensurabilité de nos solutions selon MacIntyre. Ce qui soulève le problème du type de traduction utilisé et le fait que celles qui sont généralement mises de l'avant aujourd'hui engendrent trop souvent leur propre conception erronée de la tradition...

Voilà pourquoi toute position rationnelle relative à la justice dépend essentiellement de ce que nous sommes et de la manière dont nous nous concevons. Et si ce n'est pas là le genre de réponse auquel nous sommes habitués la philosophie, nous dit MacIntyre, c'est que notre formation philosophique et épistémologique présuppose largement qu'il existe des critères de rationalité adaptés à l'évaluation des réponses rivales à ces questions, également accessibles à tous, quelle que soit leur tradition d'appartenance, comme ont tenté de le démontrer les philosophes des Lumières. Une fois cette fausse croyance rejetée, il apparaît clairement que les problèmes de la justice, de la rationalité pratique et de l'attitude à adopter face aux prétentions rivales de traditions opposées les unes aux autres représentent des problèmes fort différents pour chacune des traditions évoquées.

De la sorte, chacun d'entre nous est confronté à un ensemble de positions intellectuelles rivales réalisées de façon plus ou moins parfaite dans les formes contemporaines de relations sociales et de communautés de discours rivales. Chacune de ces traditions a ses modes spécifiques de discours, d'argumentation et de débat, chacune prétend à l'allégeance de l'individu en question. Et le libéralisme ne fait pas exception à la règle puisque s'il fut d'abord une tentative pour s'élever au dessus de ces traditions, son incapacité à répondre aux questions relatives à la nature des principes qu'il avançait, comme le commande toute approche cartésienne, l'a laissé au même point que les autres, le transformant ainsi en tradition de recherche. Voilà pourquoi il nous faut absolument retenir une démarche historique et refuser une conception de la justice en soi qui serait certes une réponse définitive au relativisme et au perspectivisme mais qui risquerait de s'avérer rapidement insatisfaisante pour les raisons évoquées par MacIntyre tout au long de son ouvrage.

En ce sens, l'argumentation et la conclusion auxquelles parvient MacIntyre sont intéressantes à plus d'un titre. Elles nous permettent d'abord de remettre en perspective la tradition libérale et d'entreprendre plus sereinement la discussion de ses présupposés épistémologiques. Elles nous offrent ensuite l'occasion de rappeler l'importance de notre héritage culturel tout en soulignant les faiblesses de la tradition libérale qui fait de ceux et celles qui ne jurent que par le caractère utilitariste de la rationalité au sein de cette même tradition des dogmatistes quelque peu dépassés. Ne serait-ce que pour ces raisons, une relecture de cet ouvrage de MacIntyre s'impose, et ce malgré les imprécisions et le style parfois laborieux de la traduction.

André Lacroix
Centre de recherche en droit public
Université de Montréal
